**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 28 FEVRIER 2020.**

**PRESENTS : Mmes BOUZIN L, VIAL V.**

**MM. ALLIER J-F., AUBÉRIC A., BONFILS L., COLLOMB K., DELAUP L., LOUIS-PALLUEL A., MEYNAUD D., REYNAUD J-M,**

**Absente, excusée, ARNOUX S.,**

**I RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L’EAU ANNEE 2019**

Le maire en donne lecture à l’assemblée. Une discussion est engagée à propos des contrôles effectués sur la qualité de l’eau et de certains mauvais résultats d’analyse. Ce rapport prend en compte les travaux effectués, le prix de l’eau les résultats d’analyses. Il est approuvé à l’unanimité.

**II PROGRAMME D’ACTIONS PRECONISEES PAR L’ONF POUR 2020**

Le devis présenté de manière globale comportant des travaux DFC d’entretien des hydrants et le marquage à la peinture de limites parcellaires est d’un montant de 6970€.

Unanimement le CM refuse cette proposition qui ne paraît pas indispensable.

**III INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LA RECEVEUSE PRINCIPALE DE LA PERCEPTION DE LARAGNE**

A l’unanimité, le CM décide d’accorder l’indemnité de conseil ainsi que l’indemnité de confection de documents budgétaires à Mme Véronique Martin.

**IV MODIFICATION STATUTAIRE DU SYME 05**

Toutes les communes resteront représentées au sein du syndicat d’électrification dans le cadre d’un regroupement prenant en compte le périmètre des territoires des communautés de communes.

Accord unanime du CM pour cette modification statutaire.

**V TRAVAUX D’EDIFICATION DE CLÔTURES**

Après discussion le CM unanimement décide de soumettre la réalisation de clôtures sur une propriété, au dépôt d’une Déclaration Préalable.

**VI PROJET PARKING DE LA PLACE DU 19 MARS 1962**

La Région n’a pas attribué de subvention pour l’aménagement de ce parking. Il nous est proposé de reformuler notre demande pour la session de juin du CR sans que soit redéposé un dossier FRAT (Fond Régional d’Aménagement du Territoire). Le CM unanime accepte cette proposition.

**VII AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Le poste actuel de Mme Allier est de 12h le temps de travail sera porté à 20h à compter du 1er mars 2020.

Le CM unanime accepte la suppression du poste de 12h et la création du poste de 20h hebdomadaires.

**VIII PARTICIPATION A L’ALSH DE SERRES (Accueil de Loisirs sans Hébergement**

Accord unanime du CM pour renouveler la convention avec la mairie de Serres qui confie la gestion de cet accueil à l’Association des PEP AS (Pupilles de l’Enseignement Public des Alpes du Sud) durant les vacances scolaires.

L’adhésion à cette convention permet la réduction des tarifs pour les familles de la commune qui utiliseraient ce service destiné aux enfants de 6 à 12 ans.

**IX PARTICIPATION AU FSL ( Fond de Solidarité pour le Logement)**

Unanimement le CM décide de participer à ce fond destiné à l’aide à des locataires pour régler des dépenses de logement. La participation correspond à 0,40€ / habitant soit un montant de 80€.

Le Maire

Luc DELAUP